Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Recel successoral peut-être

Par Jihane

Bonjour,

Mon père, qui a la nationalité française, est décédé en France en 2016, et il était marié à une autre femme. on m'a informé à ce moment-là que je ne pourrais rien hériter.
Récemment, on m'a dit que mon père avait un patrimoine, et un paiement des droits avait eu lieu en 2016 et il faut que je fasse quelque chose maintenant
La mère de mon père défunt et sa femme savent qu'il a une seule fille qui est moi, d'ailleurs on était à l'époque en contact
Je ne sais pas si j'ai été ignoré intentionnellement ou non (aucun notaire ni personne ne m'a contacté à ce sujet, et je Je n'ai reçu aucun document me disant ce que si je pouvais hériter de quelque chose)
Je veux savoir s'il y a une démarche que pourrais suivre sachant je vis au Maroc et que je n'ai que la nationalité marocaine. Je veux souligner que ma mère qui est morte est divorcé de mon père.

Merci d'avance